Assemblée générale de l'Association REISO

21 mars 2013, 18h-19h

Buffet de la Gare, Lausanne

Président	Joseph Coquoz
Excusé·e·s	A. Riwalski, G. Voide-Crettenand, A. Jacquier-Delaloye, H.-P. Graf, C. Rouvenaz, M. Perret
PV	A.-F. C.

Le président ouvre la séance en pointant un oubli : il faut selon les statuts actuels renouveler le comité chaque année. Ce point est ajouté à l'ordre du jour, comme point 5b. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 décembre 2011

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 décembre 2011 est adopté avec remerciement au procès-verbalisateur.

2. Adoption des comptes de l'association et des rapports des vérificateurs des comptes

Les comptes 2011 et 2012 sont marqués par une nette progression des rentrées régulières et par deux apports «extraordinaires» : 20'000 francs de la CLASS et 15'000 francs de la Loterie romande. Les vérificateurs des comptes, Claude Pahud et Hélène Martin, ont rendu deux rapports (sur l'exercice 2011 et sur l'exercice 2012) qui concluent que la comptabilité est tenue avec exactitude et proposent d'approuver les comptes et de donner décharge à la coordinatrice. L'assemblée générale les approuve à l'unanimité.

3. Adoption du budget 2013

Les membres de l'AG reçoivent les documents des comptes 2011, des comptes 2012 et du budget 2013 qui sont commentés. Le budget prévoit que le processus d'augmentation des rentrées se maintiendra: les abonnements passeraient ainsi de 30'000 à 38'000 francs, les insertions de 45'000 à 58'000 francs. Le budget 2013 escompte une nouvelle subvention de la CLASS de 20'000 francs. Il prévoit également d'augmenter le salaire de la coordinatrice pour le porter à un niveau plus en rapport avec ses tâches. Le président exhorte l'assemblée à faire connaître REISO et à susciter des insertions dans les emplacements payants. Le budget est accepté à l'unanimité.

4. Fixation du montant de l'abonnement valant cotisation

Le président rapporte une des préoccupations du comité : faut-il ou non augmenter le montant de l'abonnement valant cotisation ? L'assemblée s'en remet au bon sens du comité qui doit encore y réfléchir et fera une proposition l'an prochain.

5a. Rapports d'activité

Rapport du président sur l'activité du comité : les membres du comité se sont concentrés sur le fundraising auprès de leurs contacts professionnels. Le président et la coordinatrice ont été

invités à présenter la revue devant les conseillers d'Etat de la CLASS et ont finalement obtenu la subvention mentionnée. Le comité a pu accorder à la coordinatrice un salaire plus élevé qu'en 2011 et lui accorder une aide pour le travail administratif. Il s'est attelé, lors de deux des quatre réunions de l'année, à la révision des statuts qui seront présentés à l'assemblée tout à l'heure.

Rapport de la coordinatrice : l'audience de la revue est en progression. La ligne rédactionnelle vise à un équilibre en termes géographiques (entre cantons) et thématiques (entre recherche et terrain, entre santé et social). Le dossier spécial sur le droit de la protection a été remarqué. En termes statistiques, l'audience de la revue a progressé de 43%. La réputation de la revue, en terme notamment de citations en ligne et sur papier, est nettement en hausse. Dans les coulisses, les ressources humaines ont été augmentées, avec l'engagement d'une collaboratrice à 20% qui gère l'essentiel des offres d'emploi. L'urgence d'améliorer la gestion administrative signalée lors de la dernière assemblée générale a mobilisé beaucoup d'énergies mais le nouvel instrument FileMaker développé en 2012, grâce au don de la Loterie romande, est maintenant vraiment efficace.

Au terme de ces présentations, qui suscitent peu de questions, l'assemblée donne décharge au comité et à la coordinatrice, avec remerciement à la coordinatrice pour tout le travail effectué.

5b. Election du comité.
Le président propose de réélire le comité en bloc à l'exception de M. Meynet, officiellement membre du comité, qui ne s'est pas manifesté depuis début 2010. Le président estime que, dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de le représenter. L'assemblée générale réélit le comité présenté. Le président écrira à M. Meynet pour l'informer de cette décision.

6. Révision des statuts de l'association
Le président renonce à commenter les nouveaux statuts article par article. La révision a plus été un toilettage et il explique quelles en sont les nouveautés :
- L'association REISO est dorénavant clairement l'association des abonné-e-s.
- Ce sera le comité, et non plus l'assemblée, qui nommera le-la coordinateur-trice.
- L'abonnement vaut dorénavant cotisation.
- Le comité est élu pour deux ans.

Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité.

7. Projet d'une journée REISO
Le président présente le projet d'une «journée REISO» qui permettrait aux auteurs de se rencontrer, qui permettrait de mettre en exergue ce qui se fait dans la revue et qui pourrait être un moyen de la faire connaître plus largement. L'AG approuve cette idée avec enthousiasme et charge le comité d'affiner le projet.

8. Divers
Il n'y a pas de varia.

Lausanne, 24 mars 2013/AFC